

Recensement des dossiers 2021 pour la période du 2nd semestre 2021

GUICHET BLEU : Formations correspondant aux priorités du CPF (Compte Personnel de Formation)

➔ Formations éligibles à ce recensement

- **Formations relevant du socle de connaissances et de compétences professionnelles :**
Il s'agit de formations constituées de l'ensemble des connaissances et compétences de base utiles à maîtriser pour favoriser l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle. (Exemples : CléA, compétences-clés, savoirs de base en français, calcul...)
- **Formations diplômantes afin de prévenir l'inaptitude, prioritairement en lien avec des métiers de la Fonction publique hospitalière**
- **Les qualifications et certifications ne faisant pas partie de la liste des études promotionnelles selon les critères suivants* :**
 - Qualification ou certification dans le champ des métiers de la FPH (Répertoire des Métiers) ;
 - Qualification ou certification de niveaux 1 à 3 et « sans niveau spécifique » (type CQP équivalent) ;
 - Diplômes, qualification et certification inscrites au RNCP ;
 - Titres inscrits au répertoire spécifique.
- **Préparation aux concours**
- **Diplômes universitaires**
- **Assistant(e) de soins en gérontologie**

La **mobilisation du CPF** est **exigée** pour pouvoir prétendre aux financements sur fonds mutualisés.

➔ **Priorité** d'attribution de financement

Les instances paritaires régionales attribueront en priorité des financements aux dossiers d'agents :

- ayant une qualification de niveau 3 et infra 3 (CAP et infra CAP) ;
- catégorie C ;
- exerçant en filières techniques, logistiques et administratives.

➔ **Modalités** de prise en charge

Compte personnel de formation

L'établissement dont l'agent mobilise son Compte Personnel de Formation peut présenter une demande de prise en charge, y compris si le nombre d'heures acquises sur le CPF est inférieur à celui de la formation.

Part financée sur fonds mutualisés

Formations autres que les diplômes universitaires

Le montant financé sur fonds mutualisés varie en fonction du panel de l'établissement :

- **Panel 1 : 85 % des coûts réels des dossiers** (ETS de plus de 1000 agents ETP)
- **Panel 2 : 90 % des coûts réels des dossiers** (ETS de 300 à 1000 agents ETP)
- **Panel 3 : 100 % des coûts réels des dossiers** (ETS de moins de 300 agents ETP)

Diplômes universitaires

Pour les diplômes universitaires, maximum 50 % des frais pédagogiques seront financés sur fonds mutualisés.

Résultats d'admission

Bien que les résultats d'admission ne soient pas encore tous connus, **retournez l'imprimé sans attendre afin que le dossier soit instruit en temps voulu**, et informez-nous des résultats dès que vous en avez connaissance. Aucun dossier ne sera examiné par la commission en l'absence de ce résultat d'admission ou attestation d'inscription.

Calcul des traitements

Les frais de traitement sont évalués sur une base forfaitaire.

- 1 - Formations **courtes** : inférieures à 52 jours.
Pour ces formations, un forfait unique à 21,61 € / heure est applicable.
- 2 - Formations **longues** : d'une durée supérieure à 52 jours.

GRADE	FORFAIT MENSUEL
Adjoint administratif	→ 2 600 €
Agent d'entretien qualifié	
Agent services hospitaliers qualifié	
Aide-soignant	→ 2 900 €
Aide médico-psychologique	
Auxiliaire de puériculture	
Ouvrier principal	
Assistant de service social	→ 3 400 €
Educateur spécialisé	
Préparateur pharmacie hospitalière	
Infirmier	→ 3 700 €
Infirmier de bloc opératoire	
Autres grades	→ Catégorie A : 4 100 €
	→ Catégorie B : 3 400 €
	→ Catégorie C : 2 800 €

* Nous attirons votre attention sur le fait que l'ANFH Nouvelle Aquitaine vous propose l'organisation de formations diplômantes en inter-établissements se déroulant, pour la rentrée 2021, sur le site de l'ANFH Poitou-Charentes :

- CAP blanchisserie
- CAP agent de propreté et d'hygiène
- CAP agent polyvalent de restauration
- Titre professionnel secrétaire assistante médico-sociale
- Titre professionnel dans le domaine de la logistique

Ces formations diplômantes vous ont déjà été proposées dans le cadre des communications autour du Plan d'actions régionales 2021. Pour toute information complémentaire concernant ces formations diplômantes (calendrier, programme...), vous pouvez contacter Myriam MOUNEIX, Conseillère formation, limousin.formation@anfh.fr

Elles seront financées dans le cadre de cet appel à dossiers. Il vous appartient donc de procéder à leur recensement en interne afin de pouvoir nous présenter vos demandes de financement **avant le 4 juin 2021**.

17 rue Columbia
Ester technopoles
87068 LIMOGES CEDEX

Pour toute information complémentaire, **vos conseillères ANFH** :

Angéline DUBOIS
a.dubois@anfh.fr
05.55.31.79.15

Annie DERRIEN
a.derrien@anfh.fr
05.55.31.79.13